



## MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2022  
Délibération n°2022-11-002

**OBJET :** Projet voirie 2023 et 2024

<p><b>Date de convocation :</b> 23 novembre 2022</p> <p><b>En exercice :</b> 15 membres <b>Présent(s) :</b> 12 <b>Pouvoir(s) :</b> 0 <b>Absent(s) :</b> 3</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/11/2022</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 28 novembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p><b>Les membres présents en séance :</b> Michel JASLEIRE – André TRUNEL – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT - Stéphane POYET - Delphine IMBERT - Hélène BALLEREY - Charles DUTOIT - Carole MURE - Laurine SOLLE</p> <p><b>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :</b> <b>Le ou les membres absent(s) non excusé(s) :</b> <b>Le ou les membres excusés :</b> – Stéphane MORLEVAT – Carole MURE – Bernadette FOREST</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Hélène BALLEREY</p>
--	---

M. le Maire explique que les devis de voirie pour les années à venir ont été réactualisés. Ils ont fortement augmenté.

Il est proposé de faire la voirie de l'impasse de la Corelle comme prévu.

Pour ce qui avait été prévu sur la route des Sagnes, il est proposé d'enrober pour 28 000 € jusqu'à la fin des maisons de la Brosse

**Après délibération**, et à l'unanimité (12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** que la voirie 2023 se fera sur du pont jusqu'au maison de la Brosse.

Essertines-en-Châtelneuf, le 29 novembre 2022

Le secrétaire de séance  
Hélène BALLEREY

Le Maire  
Michel JASLEIRE

RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/12/2022 042-214200891-20221128-2022_11_002-DE